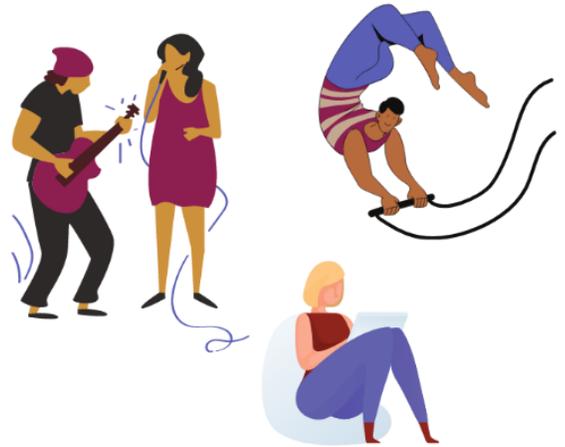


PAUVRETÉ ET EXCLUSION SOCIALE

Intervenir à l'échelle municipale,
en période électorale et au-delà

LOISIRS ET CULTURE



Compétences et responsabilités municipales

C

Les municipalités sont responsables de la gestion des loisirs et des activités culturelles. Elles doivent veiller à l'aménagement et à l'entretien des parcs et des installations sportives (voir section *Aménagement et gestion de l'espace public*), de même qu'à l'offre d'activités sportives et de loisir. Au Québec, plus de 300 municipalités ont implanté le programme Accès-Loisirs en partenariat avec des groupes communautaires. Ce programme vise à rendre les loisirs sportifs, culturels et de plein air accessibles gratuitement aux personnes vivant en situation de pauvreté, peu importe leur âge.

Plusieurs municipalités ont aussi la responsabilité d'offrir des camps de jour à prix abordable pour les enfants d'âge primaire durant les vacances d'été. Les municipalités gèrent également leurs propres réseaux de bibliothèques. Plusieurs offrent aussi un réseau internet sans fil gratuit.

Finalement, les municipalités peuvent organiser des événements culturels et festifs (festival de musique, fête de quartier, épluchette de blé d'Inde, etc.) universellement accessibles et gratuits, ce qui permet la participation de tous et toutes indépendamment du revenu et donc diminue le risque de préjugés.

Enjeux d'exclusion sociale

E

- ✓ Plusieurs personnes en situation de pauvreté n'ont pas internet chez elles, ce qui rend de plus en plus difficile l'accès à la vie sociale, politique et culturelle. Elles doivent compter sur les bibliothèques municipales et les bornes de réseau sans fil offertes par leur municipalité.
- ✓ Le principe de l'utilisateur-payeur limite l'accès à plusieurs activités sportives et culturelles.

- ✓ Toutes les activités sportives, culturelles et de loisir ne sont pas facilement accessibles pour les personnes sans voiture.
- ✓ L'inscription pour participer aux activités se fait de plus en plus en ligne, ce qui exclut les personnes qui n'ont pas un accès à internet ou à une connexion fiable.
- ✓ Le principe du « premier arrivé – premier servi » pour l'inscription aux activités de loisir désavantage les personnes qui n'ont pas accès à internet ou qui ont des contraintes de déplacement.
- ✓ Les activités gratuites ou à faible coût s'adressent souvent aux familles, aux jeunes ou aux personnes âgées, ce qui laisse de côté les personnes seules majeures en situation de pauvreté.

Exemples de revendications à porter



- ✓ Implanter le programme Accès-Loisirs, si ce n'est pas déjà fait.
- ✓ Offrir une gamme d'activités culturelles et sportives pour toutes les catégories de personnes, et pas seulement les enfants.
- ✓ Instaurer la gratuité ou des mesures de tarification sociale pour les activités de loisir et sportives.
- ✓ Organiser périodiquement et gratuitement des événements et des activités sociales.
- ✓ Augmenter le nombre de bibliothèques municipales et leurs heures d'ouverture.
- ✓ Instaurer ou bonifier l'offre de réseau internet sans fil gratuit.
- ✓ Créer les occasions pour que chacun-e puisse s'impliquer dans la communauté et faire du bénévolat, peu importe son statut socio-économique.
- ✓ Distribuer des titres de transport aux personnes en situation de pauvreté qui désirent participer à des activités sportives et de loisir.

Exemples d'initiatives



- ✓ À l'hiver 2021, la Ville de Rimouski a autorisé ses bibliothèques à atténuer les mesures sanitaires pour que les personnes en situation de pauvreté puissent avoir accès sur place à leurs services, dont le réseau internet gratuit.
- ✓ En 2019, la Ville de Québec, par l'entremise de ses écocentres, a remis 3180 vélos aux organismes Vélo Vert et Cyclo Nord-Sud pour qu'ils puissent les offrir à des personnes en situation de pauvreté après les avoir réparés.
- ✓ À Montréal, la Ville collabore avec le Centre communautaire Hochelaga pour rejoindre des parents d'enfants non inscrits au camp de jour et leur fournir des places gratuites.

Vous avez d'autres idées ?

Contactez-nous par courriel à laurence@pauvrete.qc.ca

